

DEC200386DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Bernadette MARTIN JOUGUET, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon »

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC172991DR07** du 22/11/2017 portant nomination de **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **Mme Bernadette MARTIN JOUGUET**, dans l'unité du CNRS, l'**UMR5256** intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » à compter du **31/01/2020**

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 25 février 2020

La directrice de l'unité
PINEL-HENRYON Catherine

Visa du délégué régional du CNRS
FAURE Frédéric

Visa du président
de l'Université Claude Bernard Lyon 1

